

Personnes Concernées : Dans le cadre de l'internationalisation du monde du travail, cette formation est destinée à tous les salariés amenés à utiliser la langue anglaise dans diverses situations : travail, visites, échanges et accueil de collaborateurs étrangers.

Objectif de la formation : Améliorer l'anglais de l'apprenant dans le contexte de ses activités professionnelles en le faisant progresser très rapidement quel que soit le problème posé : une mission à l'étranger, prise de nouvelles fonctions, maîtrise des exposés ... Afin de qualifier sa compétence linguistique, le participant passera une évaluation sur le contenu du cours et un test de niveau qui lui indiquera l'équivalence de son niveau selon le « Cadre européen commun de référence pour les langues » (CECRL).

Durée : 8 – 32 heures janvier à décembre

Niveau prérequis : Niveau A2 selon les critères du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Contenu du programme

Programme personnalisé visant à améliorer les acquis linguistiques de l'apprenant

Expression orale : Conversation spontanée sur des sujets connus. Préparation et présentation par les stagiaires de courts exposés sur des sujets d'intérêt. -

Compréhension orale : Ecoute de documents divers de manière à en saisir le sens global.

Expression écrite : Rédaction de documents élaborés tels que ordres du jour, bilan, rapports...

Compréhension écrite : : Lecture et analyse de textes authentiques (presse, documents professionnels.)

Grammaire et structures : Consolidation des connaissances

Vocabulaire : Exercices visant à mieux employer le lexique connu et à élargir le répertoire

Modalité et délais d'accès : La formation se déroule principalement en présentiel, exceptionnellement certains cours peuvent se dérouler à distance. Le délai d'accès est sur 24 heures après l'analyse des besoins et contractualisation.

Dans le cadre de formation financée par le CPF le délai est de quinze jours minimum, en fonction des modalités concernant les autres financiers. Une convention de formation vous est transmise pour contractualiser la prestation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap ou de singularités : Pour toute question concernant une situation d'handicap ou nécessité d'aménagements spécifiques, quels qu'ils soient, contactez-nous afin d'étudier avec vous les aménagements nécessaires. Votre référent PSH : Kevin QUIRKE